N°16 : janvier 2013

VIVRE A MAINZAC

Sommaire de ce numéro

Page 1	Le Mot du Maire
Page 2	*Le mot du Mainzacois…*
Page 3	*Elections législatives 2012*
Pages 4-5-6	*Juin 2012 et Les Echos du Bandiat*
Page 7	*Le GPS nous guide jusqu'à Rochefort*
Page 8	*De l'Hermione au Bégonia*
Page 9	*Le repas du 20 octobre 2012*
Page 10	*Novembre 2012*
Page 11	*Le haut débit sur la commune – Information Services à la personne*
Page 12	*Communiqué : aides aux projets d'entreprises*
Pages 13 à 17	*Album photos*
Page 18	*Calendrier 2013/2014 - Calitom*

PAGE 1 : Le Mot du Maire

Mairie de Mainzac

Mes Chers amis,

Je profite de ce nouvel exemplaire du journal de la commune pour vous souhaiter en mon nom et en celui du conseil municipal de Mainzac une bonne et heureuse année 2013.

Mainzac est une commune rurale calme, où le bien vivre reste notre priorité. Cependant, plusieurs cambriolages s'étant déroulés sur la zone, j'invite tous les habitants à redoubler de prudence et à m'informer des éventuels problèmes.

Projets 2013 :

- Finition des rampes d'accès aux bâtiments communaux,
- Rénovation de voirie communale,
- Réalisation d'un studio au 1er étage de l'appartement actuellement occupé par un locataire. Ce studio sera également destiné à la location.

Hormis ces trois projets principaux, la commune est en phase d'étude sur la possibilité d'acheter une propriété (maison + terrains) afin de réaliser plusieurs logements. Projet d'envergure qui pourrait engager la commune sur une vingtaine d'années mais financièrement neutre si le dossier est bien étudié.

Au niveau budgétaire, la commune de Mainzac se porte bien, nous n'avons aucune dette, ce qui nous permet de réaliser un projet d'envergure dans le cas d'une opportunité intéressante. Nous ne sommes pas riches, mais nous disposons des finances nécessaires pour une petite commune comme la nôtre. Au niveau des impôts, je proposerai cependant cette année une légère augmentation des taux communaux, ceux-ci n'ayant pas été augmentés depuis 2006.

A bientôt dans le prochain numéro.

DOMINICI Patrice, Maire de Mainzac

Quelques informations sur la démographie de la commune de Mainzac…

Document complet consultable sur le site de Mainzac : http://www.mainzac16.fr/infos-utiles

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	157	121	110	121	102	121
Densité moyenne (hab/km2)	13,9	10,7	9,7	10,7	9,0	10,7

Evolution de la population de 1968 à 2009 : 2012, environ 115

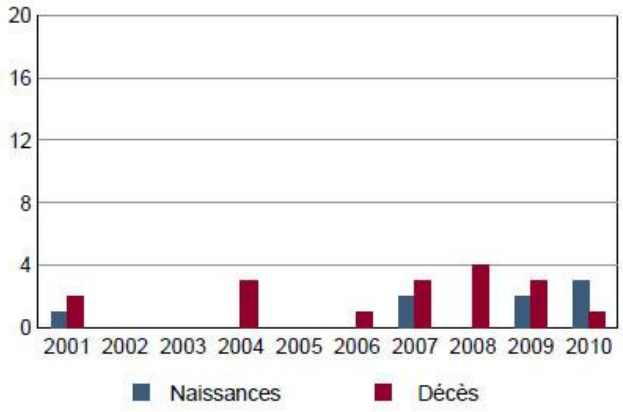

Indicateur démographique : naissance et décès

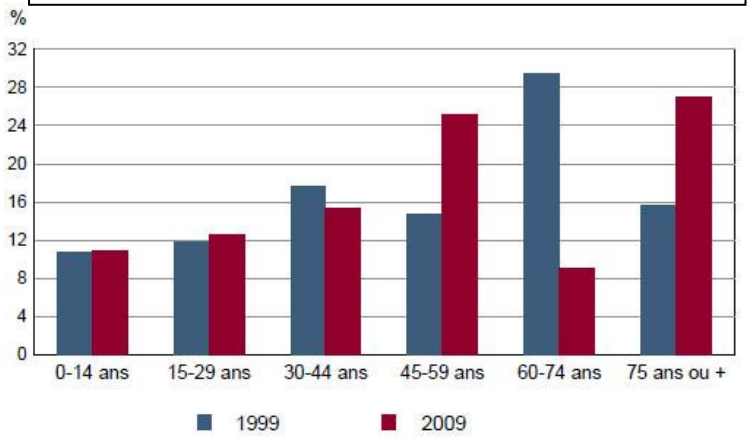

Indicateur démographique : Tranche d'âge

PAGE 2 : Le mot du Mainzacois

Michèle Mercier

Qu'elle se présente droite comme un **i**, ou qu'elle déploie ses ailes comme le **y**, ces deux lettres ont, le plus souvent, la même prononciation ; mais elles sont si proches l'une de l'autre, qu'un doigt mal positionné sur le clavier peut les confondre, et l'erreur est enregistrée …Mais bon, je trouve que ce n'est pas mal non plus, Sarkozy avec un **i** ? Votre interlocutrice attache peu d'importance à l'orthographe des noms propres, mais s'indigne des fautes grammaticales et d'accords, trouvées à chaque relecture ! Bref ! Un peu d'humour, ça ne fait de mal à personne.

Le journal n°15, qui a résumé l'année 2011 et la première moitié de 2012, a été distribué dans les villages de la commune, au mois de JUIN 2012. Nous réfléchissons à la prochaine édition, que nous aimerions terminer fin décembre, afin d'élaborer une année complète en 2013. Peut-être envisager une sorte d'album photos, pour terminer cette deuxième moitié de 2012, nous verrons au fil des jours.

En cet instant, nous parcourons un long trajet sur autoroute, et tout en cherchant l'inspiration, depuis la vitre de notre bolide, je regarde le paysage qui nous entoure…Les versants en bordure des voies sont recouverts d'herbes folles, laissant place ici et là, à des parterres de tâches mauves. Difficile de distinguer s'il s'agit de fleurs de Luzerne sauvage, ou précisément de Mauve, c'est en tout cas du plus bel effet.

Les Genêts que nous pensions morts, noircis par le froid intense de l'hiver passé, nous offrent un ensoleillement imagé, défiant le ciel cotonneux de ce mois de juin volatile. Les forêts et les cultures qui se sont largement abreuvées, semblent moins ternes.

Les majestueuses éoliennes tournoient langoureusement dans les plaines de la Beauce, tandis que les champs céréaliers jaunissent discrètement. Dans les uns, les épis se tiennent fièrement sur leur tige bien droite, ondulant sous la brise légère, dans d'autres, les épis se sont couchés dans un désordre de désolation pour espérer de bonnes conditions de récolte. Pluies trop abondantes ? Zone trop ventée ? « Nourriture » trop dosée ?

Dans la région Poitou-Charentes, le murissement semble plus avancé, sans doute est-ce de l'orge. Cette céréale d'une grande capacité d'adaptation au milieu, est présente sur tout le territoire français. De part sa valeur énergétique, sa facilité de digestion et sa pauvreté en protéines, elle est principalement cultivée pour l'alimentation animale. On la trouve de temps en temps dans nos produits alimentaires, mélange de farines destinées à la panification, par exemple. Mais elle est aussi utilisée dans la fabrication du whisky* et de la bière* ; ce sont les grains germés et chauffés qui permettent de former le malt. Il faut environ 150 g d'orge pour la préparation d'un litre de bière*. Il y a plus de 200 variétés d'orge ; elles sont d'hiver ou de printemps, et celles de printemps, sont essentiellement utilisées en brasserie. Une légende égyptienne raconte, que suite à l'inondation d'une récolte d'orge, les graines germées avaient fermenté, ce qui aurait permit la découverte de la bière*. C'est en tout cas l'une des premières céréales utilisée par l'homme, puisque 8000 ans avant J-C, elle servait à fabriquer des galettes ou des entremets, disons plutôt des bouillies.

En Argentine, qui semble devenir le premier pays exportateur mondial d'orge, les agriculteurs auraient tendance à se tourner vers cette céréale aux dépens du blé. Premièrement, contrairement au blé, il n'y a pas de taxes à l'exportation et deuxièmement, la récolte étant plus précoce, cela leur permet d'enchainer sur un semis de soja et de bénéficier de deux récoltes dans l'année.

En France, les cultures d'orge principalement destinées à la brasserie, se situent en Pays de Loire, Centre et Lorraine.

Et n'oubliez pas : * l'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

PAGE 3 : Elections législatives…

Michèle Mercier

Le département de la Charente comptait quatre circonscriptions, regroupant chacune plusieurs cantons. Depuis le redécoupage de 2010, la quatrième a été supprimée, et MAINZAC fait désormais partie de la troisième circonscription, qui comprend les 15 cantons suivants : Aigre, Chabannais, Champagne-Mouton, Confolens Nord, Confolens Sud, Hiersac, La Rochefoucauld, Mansle, MONTBRON, Montemboeuf, Rouillac, Ruffec, Saint- Amand- de- Boixe, Saint Claud, et Villefagnan.

Le 17 juin 2012, la France votait pour le deuxième tour des législatives. La commune de MAINZAC n'a pas eu à ressortir l'urne, puisque Monsieur Jérôme LAMBERT, Député socialiste sortant a été réélu dès le premier tour, avec 54,24 % des voix.

1er TOUR DU 10 JUIN 2012			
Total du bureau de vote			
Inscrit = 85	Votants = 55	Blancs / Nul = 0	Exprimés = 55

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES CANDIDATS			
N° d'ordre	Nom abrégé de la liste Candidat Tête de liste	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 1er chiffre
1	Mme MAINGUY Anne		
2	M. THROMAS Jean Pierre	18	32.72 %
3	M. MONROUSSEAU François	2	3,6 %
4	M. LAMBERT Jérôme	19	34,54 %
5	M. MINBIOLLE Sylvain		
6	M. GALLET Olivier	2	3,6 %
7	Mme MARIOT-DURANT Claire		
8	M. de LUSTRAC Jean marc	14	25,45 %

Les députés sont élus pour 5 ans, et siègent en séance publique, à l'Assemblée nationale (Palais-Bourbon), pendant la session ordinaire qui se situe d'octobre à fin juin, ou en session extraordinaire, sur convocation du Président de la République. Chaque député s'exprime et agit au nom de la région qu'il représente, mais également de l'intérêt général. Il ne parle pas au nom d'un parti politique, mais s'il y a au moins 20 députés de même opinion ils peuvent former un groupe politique qui organise des réunions afin de se positionner sur les débats à venir.

Les députés votent les Lois. Ils étudient les projets de Lois déposés par le Gouvernement, et à titre individuel, chacun d'entre eux peut déposer des propositions de Lois. Ils contrôlent le gouvernement en interrogeant les Ministres directement, lors des débats à l'Assemblée, ou en les questionnant par écrit, sur un sujet précis.

Le député peut appartenir à une commission d'enquête sur la gestion d'un service publique, par exemple.

Il appartient à l'une des huit commissions permanentes, telles que : les affaires étrangères, la défense et les forces armées, les affaires économiques, les finances, les affaires sociales, le développement durable et l'aménagement du territoire, les affaires culturelles et l'éducation et la commission des lois.

Localement, il est l'interlocuteur des Maires, services de l'Etat, Associations ou milieux socioprofessionnels.

Il s'intéresse au développement de sa circonscription, que ce soit économique, social ou culturel, et en tant que représentant de la Nation, il se doit de participer aux manifestations officielles. Ces concitoyens peuvent lui demander de le rencontrer pour lui faire part de préoccupations concernant un projet qui n'aboutit pas, ou de se déplacer pour une inauguration.

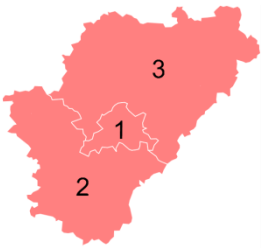

Monsieur Jérôme LAMBERT est donc le député d'une circonscription de 15 cantons, y compris le canton de MONTBRON dont dépend MAINZAC.

PAGE 4 : Le mois de juin 2012 et les « Echos du Bandiat »

Michèle Mercier

Le mois de juin, aux jours les plus longs, souvent ensoleillé, favorise les réunions traditionnelles, pour célébrer les communions, les mariages, en fin de semaine.

Les évènements sportifs s'enchainent, et cette année, les clubs de football se disputent la coupe d'Europe. Ce soir, précisément, le match Suède-France, s'est joué au Stadium Olympic de Kiev, en Ukraine. Un des plus célèbres chroniqueurs français vient de s'éteindre. Thierry Roland, qui commenta les matchs de foot pendant de nombreuses années, n'aurait pas apprécié le résultat de la France ce soir : Suède 2 - France 0.
Les Bleus se sont tout de même qualifiés pour les quarts de finale, grâce au résultat des Anglais, (1 - 0) face aux Ukrainiens.

Les préparatifs, sur la place principale de MAINZAC ont commencé. Chacun s'affaire à dresser le chapiteau, installer les tables, le barbecue, à nettoyer les sièges de l'église, vérifier l'éclairage et la sono, pour la journée festive du dimanche 24 juin 2012, organisée par le Comité des Fêtes.

Vêtus de leur tenue d'apparat, malgré la chaleur pesante, les Sonneurs de trompe de chasse, dont le groupe est composé de dames et de messieurs, nous ont enchantés par leur prestation.

« Les Echos du Bandiat »

au cours de la messe

Le Père Armand a apprécié cette cérémonie qui ne lui est pas coutumière, et a donné la bénédiction aux chiens de chasse de Pierre Maubrun.

Michèle Mercier

Sur la place principale

démonstration avant le déjeuner

Le repas sous le chapiteau

Il fait très chaud, on bavarde, on digère le savoureux jambon braisé sur le grill par Jean-François Siri et Brigitte Verlhac

On se protège le mieux possible des rayons du soleil

Ah ! Le dessert arrive !

Michèle Mercier

Enfin de l'ombre

Un peu d'initiation

Ouf ! Repos.

PAGE 7 : Le GPS nous guide jusqu'à Rochefort…

Michèle Mercier

Voici venu le temps des vacances estivales, comme on dit, puisqu'elles s'étalent de juillet à août, tout au moins pour ceux qui ont des enfants en âge de scolarité. Les autres apprécient juin et septembre, plus calmes et tout aussi ensoleillés, sinon plus.

Si nous allions à Rochefort, découvrir le chantier de l'Hermione? Vous ne connaissez pas l'itinéraire ?
Alors, interrogez le « Global Positioning System » ! Vous préférez en Français ? D'accord, disons : le Système de Positionnement Mondial ! Non, pardon ! Je voulais dire le **GPS.**

Afin d'obtenir la position d'un mobile terrestre, à partir d'émissions radios, en provenance d'un satellite, ce système de navigation, qu'un grand nombre d'individus possède aujourd'hui dans son véhicule, a été inventé par l'armée américaine, selon un programme militaire débuté en 1958.

En 1968, le Pentagone, ce bâtiment à cinq côtés qui abrite le quartier général du département de la Défense, à Washington, imagina un système de localisation géographique. En 1983, éloigné de sa route initiale de 500 km, un avion de la compagnie « Korean Airlines » qui survolait l'espace aérien de l'URSS au-dessus d'une zone militaire de haute importance, fût abattu avec 269 passagers à bord. Ronald Reagan Président des Etats Unis d'Amérique, décida que la technologie du GPS serait mise à disposition gratuitement aux civils, dès que le système serait opérationnel. En l'an 2000, Bill Clinton autorisera la diffusion du GPS.

Finalement, ce petit appareil a son utilité, laissons le nous guider jusqu'à Rochefort.

En remontant dans le temps, Rochefort n'était au XIe siècle, qu'un château (Roccafortis) au milieu des marais, sur les hauteurs de la Charente, site protégé par les îles alentours, et relié à l'arrière-pays (Cognac, Angoulême, etc.) par le fleuve. Au XVIe, sa position et sa localisation attirent l'attention de Louis XIV, qui a besoin de rétablir sa puissance maritime, et de favoriser le commerce avec les colonies du royaume.
C'est ainsi que le projet d'un nouvel arsenal de guerre, capable de construire rapidement des bateaux, souhaité par Louis XIV est décidé. Il fût créé par Colbert, qui était alors le neveu du ministre et gouverneur de la province de l'Aunis. Les travaux vont bon train, et l'Arsenal sera opérationnel en 1666. Le premier bâtiment construit, permettant de réaliser les cordages utiles aux bateaux, sera la Corderie royale. Les vaisseaux du Roi ralliaient le Périgord pour ses forges, le Limousin pour le bois qui servait à la fabrication des tonneaux, et l'Angoumois pour la fabrication des canons, à la fonderie de Ruelle. La construction d'une *Frégate,* envisagée par Colbert et approuvée par le Roi, fût achevée en six mois, ce sera l'*Hermione.*
C'est sur cette frégate, que cet auvergnat, né à Chavagnac en 1757, du nom de Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert MOTIER, plus connu sous le nom de Marquis de La Fayette embarqua pour rallier les Etats-Unis en 1780, afin d'annoncer à Georges Washington, le soutien de la France aux insurgés américains qui luttaient pour leur indépendance. Ce navire à trois mâts, spécifique du 18e siècle, était armé de 26 canons de 6 kg, autrement dit, de 12 livres. D'où le nom de frégate de 12. En temps de guerre il protégeait le commerce, servait d'éclaireur aux gros navires, transmettait des signaux et portait secours aux bâtiments navals endommagés. En 1793, en pleine révolution française, l'Hermione sombre au large du Croisic, près de l'estuaire de la Loire.
L'activité intense attirait la population, et Rochefort deviendra cette ville nouvelle en damier, avec ses rues larges et rectilignes, qui se croisent à angle droit. En 1860, ce fût la ville la plus peuplée du département de la Charente-Maritime. Hélas, le faible tirant d'eau et l'envasement du fleuve Charente, ne permettent plus d'accueillir les nouveaux cuirassés toujours plus gros , et vers 1900, l'activité de l'Arsenal décline, jusqu'à sa fermeture en 1927. Rochefort, reste associée au domaine militaire, d'où le nom de ville garnison. La seconde guerre mondiale laissera un arsenal dévasté. Cependant, en 1974, une politique de réhabilitation de l'habitat, réutilisant les bâtiments délaissés par la marine (Contrat Ville Moyenne) redonne espoir. La Corderie Royale est restaurée, la poudrière également, et deux des anciens bassins du port de commerce sont désenvasés et transformés en ports de plaisance. La ville connait une importante activité touristique et culturelle.

PAGE 8 : De l'Hermione, au Bégonia

Michèle Mercier

Dans les années 1990, une équipe de bénévoles passionnés, envisage le projet de reconstruire à l'identique, la frégate sur laquelle le marquis de La Fayette avait embarqué en 1780. L'association Hermione-La Fayette voit le jour, et le chantier de cette réplique est lancé à Rochefort en 1997.

Après 15 ans de travaux, selon une méthode d'antan, réunissant forgerons, charpentiers, et autres corps de métiers, la frégate sera mise à flot dans la Charente, le 06 juillet 2012.

La ville de Rochefort participe largement au financement de ce chantier, auquel il faut ajouter entre autre, les visites guidées payantes, qui attirent une foule très nombreuse et curieuse de découvrir ce savoir-faire inhabituel de nos jours.

Il faudra encore trouver des financements, et attendre 2015 pour la traversée de l'Atlantique à destination de Boston ! Le commandant sera un breton, Yann CARIOU. Il a passé trois ans aux commandes du Belem.

Bon vent à tout l'équipage !

Si nous nous intéressons à la botanique et aux fleurs, un autre personnage attirera notre attention. Michel Bégon, qui était urbaniste et intendant du roi arriva à Rochefort en 1688, il y resta jusqu'à sa mort en 1710.

Pendant la construction de l'Arsenal, nombre d'ouvriers travaillant sur les lieux, occupaient de misérables baraques de chantiers. C'est donc ce personnage qui mit tout en œuvre pour construire et embellir la ville que nous connaissons aujourd'hui. Dans le courant de l'année 1688, le roi lui demanda de trouver des hommes et d'organiser un voyage aux Antilles, afin d'y explorer les richesses végétales utiles notamment à la médecine.

Il proposa à Charles Plumier, un moine franciscain, dessinateur et botaniste passionné des plantes, d'accompagner le médecin qui participa à cette expédition. C'est ainsi que dès le premier voyage, Charles Plumier fût désigné « botaniste du roi ».

Il avait coutume de nommer les plantes qu'il trouvait intéressantes, en s'inspirant du nom des personnages, des savants, à qui il souhaitait rendre hommage. C'est ainsi qu'il baptisa par exemple, *« Fuchsia »* cet arbuste aux belles clochettes, en pensant à Monsieur Fuchs, médecin botaniste allemand, et le non moins célèbre *« Bégonia »* en hommage à sa rencontre avec Michel Bégon.

La serre du Conservatoire-Musée du Bégonia, située rue Charles Plumier, à Rochefort, abrite une superbe collection d'environ 1500 bégonias.

Bonne route et bonne visite!

PAGE 9 : Le repas du 20 octobre

Michèle Mercier

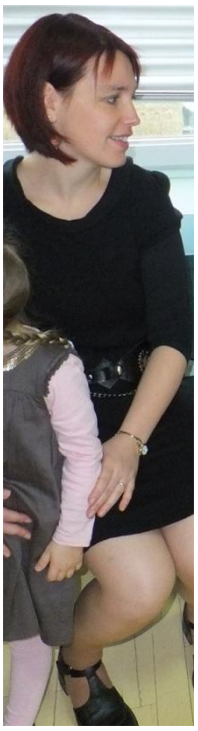

Le Comité des fêtes n'a pas organisé d'autres manifestations depuis le mois de juin. En septembre, loto ou concours de belote de la St Maurice, n'ont pas été programmés. Malheureusement, le manque de bénévoles se fait toujours sentir et ceux qui participent font ce qu'ils peuvent. Un concours de belote devrait être prévu au mois de mars, en espérant que la neige ne s'en mêlera pas…

Madame Evelyne MAUBRUN quitte son poste de secrétaire de mairie à Mainzac, pour une retraite partielle, puisqu'elle continuera de travailler pour les deux communes de Dordogne qui l'emploient actuellement, Connezac et Les Graulges. Madame Christelle GAILLARD, habitante de la commune, la remplace à ce poste après plusieurs mois de formation.

Lors du repas du 20 octobre, la commune a souhaité remercier Evelyne pour le travail accompli depuis près de 30 ans, puisqu'elle a débuté la profession à MAINZAC le 1er juin 1983. Les membres du Conseil municipal et le Comité des fêtes se sont associés pour lui offrir un téléviseur et un appareil photos.

De nombreuses plantes sont arrivées pour transformer la salle en jardin fleuri !

Michèle Mercier

Ce lieu de hautes pressions atmosphériques, appelé « anticyclone », c'est cette masse d'air qui tourne dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère Nord, et le contraire dans l'hémisphère Sud, empêchant la formation des nuages, donc un temps sec et clair. En Europe, les fortes précipitations sont liées à l'anticyclone de l'Atlantique Nord, plus connu sous le nom « d'Anticyclone des Açores ».

L'été, il nous apporte généralement un temps sec et chaud, parfois pendant de longues périodes pouvant atteindre la canicule. De même, si le courant atmosphérique vient de Russie ou de Sibérie, les périodes hivernales de temps froid peuvent être longues.

La commémoration du 11 novembre, n'a pas réuni beaucoup de monde devant le monument aux Morts pour la France, mais ceux qui étaient là représentaient sans doute les absents.

Nous distinguons à peine les noms des malheureux inscrits, mais les lettres seront repeintes prochainement.

Nous nous sommes habitués aux douces températures, et en cette fin novembre, le froid nous surprend. Mais prévoyants, nous avons fait la provision de bois pour la chaudière, la cheminée ou le poêle.

Barbara est morte, il y a tout juste 15 ans. Pelotonnés dans un bon fauteuil en regardant les flammes lécher les briques noircies de la cheminée, fredonnons sa chanson « Les enfants de novembre ».

Comme le vent mouvant, venus du Nord au Sud,
Comme le vent mouvant, venus de l'Est en Ouest,
Franchissant les torrents, les coteaux, les rivières,
Franchissant les espaces d'ombre et de lumière,
Comme des milliers d'oiseaux qui feraient transhumance,
Comme des milliers d'oiseaux sur un ciel d'Espérance,
Regarde-les venir, les enfants de lumière.
Les voilà qui avancent en dansant leur colère.
Ils sont venus pour Un, tombé sous la violence.
D'aimer nos différences. Beaux, unicolores, multicolores,
Ils sont venus nous dire de taire nos violences.
Comme des milliers d'oiseaux, au-delà des frontières
Qui, aux bouts de leurs ailes, porteraient la lumière,
Comme le vent du Nord au Sud,
Comme le vent de l'Est en Ouest,
Regarde-les venir, les oiseaux magnifiques.
Ils portent l'Espérance, les enfants de lumière.
Laissez-les passer,
Laissez-les passer,
Laissez-les passer,
Laissez-les passer.
Paroles et Musique: Barbara

Barbara en 1968

Hormis le village de Ferdinas, l'ADSL via câble téléphone est disponible sur la totalité de la commune avec des débits allant de 512Kb à 4Mb suivant le lieu d'habitation. Tout prestataire est possible via cette technologie.

Une seconde possibilité vous est offerte via la société "ALSATIS" qui peut vous fournir de l'Internet à 4Mb via la technologie WIFI... www.alsatis.com

Projet financé par le CG16

Après des débuts difficiles car peu stable, cette technologie est maintenant plus fiable sur notre commune.

Débit Max 4 Méga 19.90 € TTC /mois

Débit descendant: 4 Méga max
Débit montant: 512 Kb/s max

Matériel mis à disposition gratuitement
Installation prise en charge
(Dans la limite des 400 premières inscriptions)

Frais d'Accès au Service de 50 € TTC prélevés en 1 seule fois le premier mois.

Engagement de 12 mois à partir du 7e jour de connexion

OFFRE PROMO--> Abonnement à 19.90 € TTC/mois au lieu de 29.90 € TTC/mois pendant 1 an.

SERVICES A LA PERSONNE

La maladie, le grand âge, parfois l'éloignement et l'isolement, entrainent des difficultés pour aller faire les courses, acheter le pain, aller chez le médecin, chercher les médicaments à la pharmacie, mais aussi faire le ménage et tout ce qui fait le quotidien, y compris, la garde des enfants.

La facilité et l'efficacité des services à la personne et du chèque emploi service (CESU), permettent de palier à tous ces besoins.

Le paiement par Chèque Emploi Service Universel (SESU), apporte des avantages sous certaines conditions.
A l'exception de la cotisation « accident du travail », peuvent être exonérées des cotisations patronales de Sécurité Sociale :

- Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- Les personnes (employeurs) âgées de plus de 70 ans, ou dont le conjoint est âgé de plus de 70 ans.
- Les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap ou d'une majoration pour tierce personne.
- Les personnes, âgées d'au moins 60 ans, dans l'obligation de recourir à l'aide d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie. Après une maladie ou une opération par exemple.
- Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %
- Les parents d'un enfant ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, et/ou, à la prestation de compensation du handicap.

En choisissant l'emploi direct, vous bénéficiez de 50 % de réduction d'impôt sur le revenu, pour les sommes versées au titre des services à la personne. Actuellement, cette réduction est applicable, sur un plafond de dépenses, de :

- 12 000 € par foyer fiscal,
- 13 500 € par foyer avec 1 enfant à charge,
- 15 000 par foyer, avec plusieurs enfants,
- 20 000 € pour les personnes dépendantes.
- 50 % de crédit d'impôt, pour les ménages les plus modestes qui travaillent ou qui recherchent un emploi.
- Pour la garde des enfants de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile, 50 % de crédit d'impôt sur le revenu, s'appliquent sur la somme consacrée à la garde.

A MAINZAC, n'hésitez pas à contacter **Madame Sandrine GERVAIS,** domiciliée à « Chevalérias, » au numéro de téléphone suivant : **05-45-62-52-40.** Elle se fera un plaisir de vous proposer ses services et apportera une réponse à vos questions, selon vos besoins.

PAGE 12 : Des aides mobilisables pour les projets d'entreprises… Communiqués

Le Syndicat de Pays Horte et Tardoire mène , dans une conjoncture extrêmement difficile pour celles-ci, une ambitieuse politique d'aide aux entreprises, grâce aux soutiens financiers de l'Europe, de la Région Poitou-Charentes, du Département de la Charente et des Communautés de Communes de la Vallée de l'Echelle, Bandiat-Tardoire, Seuil- Charente-Périgord, Horte et Lavalette.

Cette politique de soutien s'appuie sur les trois dispositifs suivants :

Une aide à la Création d'entreprise : les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre - BRDE

Présentation générale : financées par la Région Poitou-Charentes (80%) et les Communautés de Communes (20%), les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre – BRDE ont pour objectif de favoriser la création ou la reprise d'activité par des porteurs de projet désireux de créer leur propre emploi. Les BRDE doivent avoir un effet levier. Elles viennent obligatoirement en complément d'un prêt (bancaire, familial, ADIE…).
Bénéficiaires : les porteurs de projet âgés de plus de 18 ans souhaitant opter pour le statut de chef d'entreprise.
Comprises entre 1 000 et 10 000 €, les aides (forfaitaires) sont attribuées au regard des besoins réels du porteur de projet, de la faisabilité du projet, des ressources mobilisées, des emplois générés… Le versement s'effectue en deux temps : 50 ou 70% au démarrage de l'activité, 50 ou 30% après 6 mois d'activité au vu de l'avis de « l'Atelier de la création ».
A savoir : les auto-entrepreneurs sont exclus de ce dispositif et ne pas être immatriculé au RCS ou au RM au moment de la demande.

Contact : Isabelle RENAUDET : animatrice au Pays Horte et Tardoire / 05.45.65.19.76/ isa.renaudet@orange.fr

Une aide aux projets de développement des entreprises : le dispositif CORDEE TPE

Présentation générale : lancé sur le Pays en 2012 (il sera effectif jusqu'en fin d'année 2013), le dispositif multifinanceur CORDEE TPE associe, dans un même effort à destination des entreprises du territoire, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente ainsi que les quatre Communautés de Communes du Pays Horte et Tardoire à savoir Vallée de l'Echelle, Bandiat-Tardoire, Seuil Charente-Périgord et Horte et Lavalette. Créé par la Région, ce dispositif a pour finalités d'encourager et soutenir, par le biais de subventions, les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services en phase de création, de développement ou transmission / reprise.
Bénéficiaires : les entreprises artisanales, commerciales ou de services inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés qui ont moins de 10 salariés et dont le Chiffre d'Affaires annuel est inférieur à 900 000 €.
Dépenses éligibles : les investissements permettant de lancer ou de développer l'activité de l'entreprise (acquisition de matériels, sécurisation et modernisation des locaux…), les investissements à caractère « environnemental » (éco-construction, économies d'énergie, réduction des déchets…), les investissements induits par un recrutement, par une pérennisation d'emploi, les investissements visant à faciliter l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (clients, salariés).
Les aides s'échelonnent de 20 à 30% d'une dépense éligible plafonnée à hauteur de 30000 € HT soit une aide maximale de 9000€.

Contact : Isabelle RENAUDET : animatrice au Pays Horte et Tardoire / 05.45.65.19.76/ isa.renaudet@orange.fr

Une aide aux projets de développement des entreprises : le programme européen Leader

Présentation générale : lancé à l'échelle du Pays Horte et Tardoire en mai 2009, le programme européen Leader (programme alimenté financièrement par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – FEADER) se donne pour ambition première de soutenir financièrement, en complément à des subventions publiques nationales (contrepartie obligatoire), des projets publics ou privés innovants qui répondent à des besoins et priorités du territoire. Ce programme consacre, une part substantielle des fonds dont il dispose, aux projets portés par des entreprises via sa fiche-actions 2 intitulée *« Accompagner la création, la transmission et la reprise de micro-entreprises »*.
Bénéficiaires : les micro-entreprises occupant moins de 10 personnes et dont le Chiffre d'Affaires annuel est inférieur à 2 millions d'€uros.
Dépenses éligibles : les investissements concourant au développement de l'entreprise, les investissements liés à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap…
Les aides : au maximum 33% des dépenses éligibles (subvention plafonnée à 11 000 €) sous réserve d'obtention préalable d'une ou plusieurs subventions publiques « nationales ».
A savoir : Les aides du programme Leader peuvent être cumulées, si toutes les conditions requises sont réunies, avec les aides du dispositif CORDEE TPE.
Le renouvellement de matériel et le matériel d'occasion ne sont pas éligibles !
Ne jamais commencer un projet, une opération (la signature d'un devis marque le début d'un projet) avant d'avoir déposé une demande de subvention auprès du Pays (formulaire) !

Contact : **Cédric SIRIN** (animateur LEADER au Pays Horte et Tardoire / 05.45.65.19.79 / leader@pays-horte-tardoire.fr).

PAGE 13 : Album photos…

Le mois de décembre commence à scintiller dans les villes, et dans chaque maison. Nous allons nous rencontrer dans quelques semaines pour recevoir le Père Noël et déguster ensemble les chocolats et la galette.
Le Conseil municipal et le Comité des fêtes vous présentent à toutes et à tous leurs meilleurs vœux.
Une pensée particulière pour les personnes dont la santé s'est fragilisée, nous leur souhaitons un bon rétablissement.

Voici le début d'un album avec des photos anciennes, ou récentes, qui ne seront pas forcément dans l'ordre des années correspondantes. Nous continuerons cet album au fur et à mesure de la parution du journal. Si vous possédez des photos, merci de les confier à la mairie pour une copie.

Que l'année 2013 soit douce…

1947

1950-1951

1957

Les élèves de l'écoles de Mainzac

1958

PAGE 14 : Album photos…suite

Le bourg et l'épicerie

Bâtiment de la Mairie et de l'école, avant 1944

Le Château de La Breuille

La fête de la St Maurice à Mainzac

Les beaux mariés des années 194… !

PAGE 15 : **Album photos…suite et sans paroles…**

PAGE 16 : **Album photos…suite et sans paroles…**

PAGE 17 : **Album photos…suite et sans paroles…**

PAGE 18 : CALITOM – Calendrier de collecte des sacs jaunes

2013-2014

MERCREDI des semaines impaires

Le calendrier tient compte du report des jours fériés.

JANV. 13	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 14
M 1 FÉRIÉ 1	V 1	V 1	L 1 FÉRIÉ 14	M 1 FÉRIÉ	S 1	L 1 27	J 1	D 1	M 1	V 1 FÉRIÉ	D 1	M 1 FÉRIÉ
M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2 36	M 2	S 2	L 2 48	J 2
J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3 23	M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3
V 4	L 4 6	L 4 10	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4 45	M 4	S 4
S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5 32	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5
D 6	M 6	M 6	S 6	L 6 19	J 6	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6 2
L 7 2	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	L 7 41	J 7	S 7	M 7
M 8	V 8	V 8	L 8 15	M 8 FÉRIÉ	S 8	L 8 28	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8
M 9	S 9	S 9	M 9	J 9 FÉRIÉ	D 9	M 9	V 9	L 9 37	M 9	S 9	L 9 50	J 9
J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	L 10 24	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10
V 11	L 11 7	L 11 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11 FÉRIÉ 46	M 11	S 11
S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12 33	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13 20	J 13	S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13 3
L 14 3	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	L 14 42	J 14	S 14	M 14
M 15	V 15	V 15	L 15 16	M 15	S 15	L 15 29	J 15 FÉRIÉ	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15
M 16	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16 38	M 16	S 16	L 16 51	J 16
J 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17 25	M 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17
V 18	L 18 8	L 18 12	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18 47	M 18	S 18
S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19 34	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19
D 20	M 20	M 20	S 20	L 20 FÉRIÉ 21	J 20	S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20 4
L 21 4	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	S 21	L 21 43	J 21	S 21	M 21
M 22	V 22	V 22	L 22 17	M 22	S 22	L 22 30	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22
M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23 39	M 23	S 23	L 23 52	J 23
J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24 26	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24
V 25	L 25 9	L 25 13	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25 48	M 25 FÉRIÉ	S 25
S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26 35	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27 22	J 27	S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27	L 27 5
L 28 5	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	L 28 44	J 28	S 28	M 28
M 29		V 29	L 29 18	M 29	S 29	L 29 31	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29
M 30		S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30 40	M 30	S 30	L 30 01	J 30
J 31		D 31		V 31		M 31	S 31		J 31		M 31	V 31

Les sacs et bacs jaunes collectent les journaux, papiers et magazines, cartons d'emballages, briques alimentaires, aciers et aluminium (+ aérosols), bouteilles et les flacons en plastique.

Noël des enfants du 05 janvier 2013

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !
Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…

Contacter Michèle Mercier (remymichele@numericable.fr) *ou Christelle Gaillard à la Mairie*

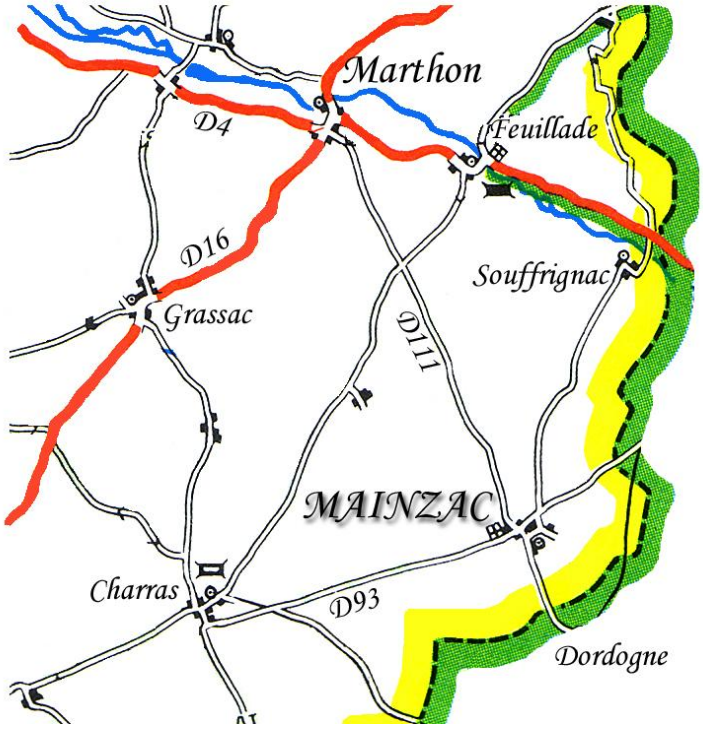

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac
Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.fr

www.mainzac16.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00 à 17h00
Mardi :	8h00 à 12h00
Jeudi :	14h30 à 18h30
Samedi :	*Sur rendez vous*

Imprimé par nos soins
Bulletin municipal tiré à 80 exemplaires.
Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici